



Détail sur les émissions fugitives de méthane

Les **émissions fugitives de gaz naturel** (essentiellement de méthane) issues des infrastructures gazières contrôlées et exploitées par ENGIE constituent une des sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe en raison du grand pouvoir réchauffant du méthane. Même si ces émissions de méthane (converties en tonnes de CO₂ équivalent) représentent une faible part (3 à 4%) du total des émissions directes de GES du Groupe, elles constituent la première source des émissions directes de GES pour les activités de gestionnaire de réseaux de distribution, de stockages ou de terminaux méthaniers du Groupe, et la deuxième source pour ses activités de gestionnaire de réseaux de transport juste après les émissions liées à la consommation de gaz comme énergie motrice du réseau de transport.

Les rejets de méthane se produisent généralement au cours d'actes d'exploitation ou de maintenance (par exemple la mise à l'évent d'un poste de détente), plus rarement lors des opérations de mises en service ou de fermetures d'ouvrages (par exemple, la purge d'une canalisation), et très exceptionnellement lors d'incidents d'exploitation (par exemple suite à l'endommagement d'une canalisation causé par les travaux d'un opérateur tiers). Les autres sources mineures d'émissions de GES des gestionnaires d'infrastructures gazières sont les émissions directes des flottes de véhicules des entités (scope 1), les émissions indirectes liées aux consommations d'énergies des bâtiments (scope 2) et celles liées aux achats de biens et services (scope 3).

Les tableaux suivants donnent les émissions de GES et les émissions de méthane de chaque activité d'infrastructures du Groupe.

Emissions absolues de GES	unité	2018	2019	2020
Transport	t CO ₂ eq	682 187	639 091	490 781
Distribution		1 248 192	1 305 062	1 147 839
Stockage		160 926	166 022	148 039
Terminaux méthaniers		194 541	113 519	118 998
Total Infrastructures Groupe		2 285 846	2 223 694	1 905 656

Emissions absolues de méthane	unité	2018	2019	2020
Transport	t CO ₂ eq	401 987	305 097	237 814
Distribution		1 221 974	1 278 578	1 123 286
Stockage		73 467	80 678	78 678
Terminaux méthaniers		132 764	62 521	76 577
Total Infrastructures Groupe		1 830 192	1 726 874	1 516 355

Les émissions absolues de méthane ramenées aux unités d'activité de chaque type d'infrastructure illustrent la performance unitaire de chaque activité dans ce domaine exprimées en g CO₂ par kWh :

Emissions relatives de méthane	unité	2018	2019	2020
Transport	g CO ₂ eq / kWh transporté	1,1441	0,982	0,8216
Distribution	g CO ₂ eq / kWh distribué	3,1675	3,3781	3,2156
Stockage	g CO ₂ eq / kWh stocké	0,8551	0,9183	0,7862
Terminaux méthaniers	g CO ₂ eq / kWh regazéifié	1,8351	0,8303	0,8882



ou en % d'énergie acheminée, avec un facteur de conversion de 15,13 kWh/kg pour le méthane :

Emissions relatives de méthane	unité	2018	2019	2020
Transport	%	0,031%	0,022%	0,019%
Distribution		0,138%	0,147%	0,140%
Stockage		0,018%	0,021%	0,020%
Terminaux méthaniers		0,182%	0,115%	0,172%

Les gestionnaires d'infrastructures gazières effectuent un bilan annuel de leurs émissions de GES - dont les émissions fugitives de méthane - selon des méthodes précises, transparentes et de plus en plus partagées. La plupart se sont engagés dans des plans de réduction non seulement pour améliorer leur impact environnemental, mais aussi dans un objectif de sécurité par exemple en modernisant les méthodes d'exploitation de leurs installations pour éviter ou limiter les rejets de méthane et prévenir les dommages aux ouvrages qui peuvent causer des fuites accidentelles.

En France, l'opérateur de transport de gaz GRTgaz, filiale à 75% d'ENGIE, a atteint son objectif de diviser par 3 ses émissions de méthane entre 2016 et 2020. Au-delà de 2020, GRTgaz s'est donné un objectif de réduire de 20 % toutes ses émissions de GES en 2024 par rapport à 2019. Il s'est aussi engagé à éviter tout rejet de méthane lors de ses opérations de maintenance et à poursuivre ses efforts de reporting de ses émissions fugitives de méthane en suivant les recommandations des *Methane Guiding Principles*.

Pour plus d'informations, consulter la DPEF 2020 de GRTgaz :

<https://www.grtgaz.com/sites/default/files/2021-03/Rapport-DPEF-GRTgaz.pdf>

En France, l'opérateur de distribution de gaz GRDF, filiale à 100% d'ENGIE, s'est engagé à une réduction de 30% de la totalité de ses émissions de GES en 2030 par rapport à 2009, sachant que ces émissions de GES, composées à 72% d'émissions de méthane, ont déjà baissé de 8,2% en 2019 vs 2009.

Pour plus d'informations, consulter le site de GRDF :

<https://www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre>

Les derniers bilans 2020 des émissions de Gaz à Effet de serre de GRTgaz et GRDF (sur les données 2019) sont accessibles sur la base de l'ADEME à l'adresse : <https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/bilansenligne/bilans/index/siGras/0>

Enfin, en 2020, les quatre gestionnaires français d'infrastructures gazières du Groupe ENGIE (GRTgaz, GRDF, Storengy et Elengy) ont adhéré à l'initiative *Oil & Gas Methane partnership 2.0* gérée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement visant à minimiser les émissions fugitives de méthane et à partager un cadre de reporting international reconnu dans ce domaine. Pour plus d'informations, consulter le site : <http://ogmpartnership.com/>